

Festival l'échappée (re)belle

24-26 mai au Percy
Festival Interdisciplinaire organisé par l'association
Béchamelle : Films, conférences, concerts...
<http://asso-bechamelle.blogspot.fr>



Theatre : « Je vous raccompagne »

Le 26 mai à la Grange à 17h00
Joué par Trièves en scène,

Repas partagé au refuge d'Esparron

... A mi-chemin entre Le Percy
et Monestier du Percy, l'occasion d'une rencontre inter villages, de témoignages, d'échanges sur ce lieu ...

DIMANCHE 09 JUIN,

11H00 A LA FERME D'ESPARRON

- VISITE DES LIEUX PAR L'ASSOCIATION EQUIPAGE (Gestionnaire du refuge)
- APERITIF OFFERT PAR L'ASSOCIATION EQUIPAGE ET LA COMMUNE
- REPAS PARTAGÉ (Apportez vos grillades et autres, nous nous occupons du feu...)

Repas traditionnel du village

(Organisé par le comité des fêtes, l'ACCA et la commune)

Notez dans vos agendas,

Rendez vous le **samedi 03 aout 2013**

Un atelier de couture au Percy



« La Fabrique du Trièves », association qui regroupe plusieurs artisans du Trièves (ébéniste, couturier, chocolatier,...) a ouvert un atelier et un point de vente à Mens.

L'association recherche un autre local pour développer un atelier de création, d'insertion, de partage de savoir-faire autour de la couture.

Cet atelier permettra l'organisation de stages de formation et la réalisation d'objets.

Ce projet, potentiel créateur d'emplois sur le territoire Trièves est soutenu par le Conseil General de l'Isère et la Région Rhône-Alpes.

Le conseil municipal a décidé de signer une convention avec cette association pour l'utilisation d'un local (à proximité de l'atelier de jus de fruits) dans le site de l'ancienne colonie de Fontaine.

Plus d'infos : <http://lafabriquedutrieves.jimdo.com>



Recettes

Terrine de courgettes au saumon

Ingrédients :

4 tranches de saumon fumé

2 courgettes ou trois

2 œufs

10cl de crème fraîche

1 gousse d'ail

Un peu d'aneth

Un peu de feuille de menthe

Huile poivre sel...

Préparation

- 1) Epluchez l'ail et hachez le, épluchez les courgettes et faites les cuire dans une poêle avec de l'huile d'olive les herbes, et l'ail salez poivrez à votre guise.
- 2) Attendre que la préparation de courgettes refroidissent, prenez 4 petits ramequins tapissez le fond de tranches de saumon
- 3) Mixez les courgettes froides, dans un autre bol, battre les œufs ajoutez la crème fraîche. Mixez de nouveau pour que la préparation soit homogène
- 4) Versez le mélange dans les petits ramequins
- 5) Faire cuire la préparation au bain marie pendant une vingtaine de minutes à 150°C et vérifier la cuisson. La préparation doit être ferme et pas liquide.
- 6) Dans cette recette il est important de ne pas utiliser de légumes congelés.

Cette recette peut s'accompagner d'une bonne salade par exemple et peut se



Une pensée pour Madame Claret et Fernand Brun qui nous ont quitté.

**Bienvenu aux nouveaux habitants :
Anne-lise Chapuis et ses 4 filles,
Françoise Berthéas, Patricia Deloire et leurs familles.**

Tous nos vœux de Bonheur à Sylviane Tatin et Jean Pierre Delestre.



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE du mois de
www.mairielepercy.com - Mai 2013 N°31

Le mot du maire

Un nouveau numéro du Petit Percillou bien rempli. De quoi lire en attendant les premiers rayons de soleil et un peu de chaleur. Cet hiver particulièrement long et froid a été difficile pour tout le monde. Il est temps de tourner la page et de préparer l'été qui s'annonce, je suis certain, plein de douceur et de couleurs.

Tous à vos jardins pour faire fleurir Le Percy sans oublier les prochaines rencontres pour reprendre des forces, à la Ferme d'Esparron pour un repas partagé avec nos voisins de Monestier du Percy et notre traditionnel repas du village début aout.

Bonne lecture,

Guillaume Gontard

Assainissement : Un contrôle technique pour votre fosse

Vous avez du recevoir un courrier du Sigreda (syndicat auquel adhère la commune du Percy) vous proposant un rendez-vous avec Clementine Coassy pour un contrôle de votre installation d'assainissement. Depuis 2006 les communes ont l'obligation de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de s'assurer, de façon périodique, du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome dans un souci de préservation de l'environnement.

Comme nous l'avions évoqué en réunions publiques et dans le dernier Percillou, le conseil municipal a décidé de classer l'ensemble de la commune en assainissement non collectif.

La commune ne collecte pas de redevance assainissement ni de droit de raccordement mais a l'obligation de vérifier tout les 5 ans le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Le coût de la visite (100€ pour la première, puis 80€) est à la charge du propriétaire. Cette première campagne permettra de faire un bilan des installations sur la commune (nous savons déjà qu'une très grande majorité n'est pas conforme) et de proposer avec l'aide du Sigreda des opérations de mise en conformité groupées. Le groupement permettant de diminuer les coûts d'étude et de travaux. Le Sigreda peut obtenir des subventions pour ces travaux, restera à charge du propriétaire la partie non subventionnée.

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous souhaitez plus de précisions.

Si vous êtes locataires et que vous avez reçu par erreur un courrier vous pouvez le faire suivre au propriétaire de votre logement.



Formation premiers secours

Voilà bientôt deux ans que la commune a mis en place un défibrillateur (sous le porche de la Grange). Une réunion d'information avait été organisée avec explication des premiers gestes. Lors de cette réunion avait été évoquée la possibilité d'organiser une formation aux premiers secours.

Si vous êtes intéressés par cette formation, merci de **vous faire inscrire en mairie avant le 30 juin**. En fonction du nombre d'inscrit nous pourrions organiser une formation de groupe à la salle communale

Arbre Président de la forêt d'Esparron, A visiter sans modération

L'arbre Président de la Forêt communal d'Esparron est le sujet qui a été désigné comme le plus beau et le plus majestueux de la forêt.

Un sentier qui part sur la gauche au début du chemin qui va vers le col de menée permet de découvrir ce magnifique spécimen.

Le sentier et les panneaux d'information ont été refait à neuf, n'hésitez pas à aller jeter un coup d'œil.



POINT SUR LE BUDGET COMMUNAL

- **En 2012** le résultat global de fonctionnement (budget général) est de **253 413,00€**

(C'est le montant que nous avons en trésorerie en fin d'année : il nous permet d'investir)

- **En 2013 le budget en fonctionnement s'élève à : 401 413,00€**

(Une dépense exceptionnelle de fonctionnement est prévue : remboursement au SEDI de la part communale des travaux d'enfouissement à Chabuliere – Mise à part cette participation exceptionnelle les dépenses sont stables par rapport à 2012)

- **En 2013 le budget en investissement s'élève à : 394 988,00€**

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière nb).

Les principaux investissements sont :

- **Pour le budget général** : Etude PLU, Voiries (Chabuliere, divers chemins), Etude maison « lulu », isolation mairie.

- **Pour le budget de la régie de chauffage** : réalisation de 2 chaudières à bois granulé.

- **Pour le budget de l'eau** : Fin du schéma d'assainissement, réalisation des plans détaillés du réseau.

AMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE CUMA

Les travaux de sécurisation du bâtiment de l'ancienne Cuma s'achèvent. Il était devenu indispensable en terme de sécurité de fermer ce bâtiment qui abrite le tracteur communal et le matériel de déneigement. Une porte coulissante a été mise en place sur l'ouverture principale et un dallage béton a été réalisé pour permettre le stockage du sel et pouzzolane dans de bonnes conditions. Les anciennes portes devenues dangereuses vont être déposées.

Ce local permettra de regrouper l'ensemble du matériel d'entretien communal. Ces travaux ont permis de sauver un élément du patrimoine du Percy pour un coût nettement inférieur à la réalisation d'un hangar neuf

AMENAGEMENTS CHABULIERE

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont bien avancé. Le branchement définitif et la dépose des anciens poteaux devraient se faire dans les prochains jours. La réalisation de la voirie (enrobé) est programmée pour le mois de juin.

Les points d'éclairage existants sont remplacés par des lampadaires plus esthétiques et économes en énergie. L'ajout de nouveaux lampadaires n'est pas subventionné. Pour pouvoir réaliser ces travaux la commune a du adhérer au SEDI (Syndicat des énergies du département de l'Isère). Sans cette adhésion il n'était plus possible de percevoir des subventions. Le syndicat apporte une aide

technique et fait l'avance de trésorerie, il ne reste à la commune que la part non subventionnée.

A la demande de la commune le SEDI réalise une étude sur le hameau des Blancs pour réaliser une opération similaire (enfouissement des réseaux et remplacement des lampadaires). Cette opération pourra être programmée en fonction du coût dans les prochaines années.



AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dont les grandes lignes avaient été présentées lors de la réunion publique du 16 novembre dernier a été débattu en conseil municipal. C'est ce document qui définit le projet de la commune pour les 10 années à venir. Il est élaboré à partir des questionnaires élus et habitants et s'appuie sur le diagnostic de la commune qui a mis en évidence les enjeux en termes d'aménagement et de développement.

Il constitue la clé de voûte du PLU dans le sens où le règlement écrit et graphique ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation, traduisent réglementairement le projet communal. Ils doivent donc être cohérents avec les objectifs et orientations affichés dans le PADD.

Le travail se poursuit en réunion avec les membres du conseil municipal, Adeline Rey Urbaniste et les services de l'état pour élaborer le zonage et surtout rédiger le règlement. Même si la marge de manœuvre est étroite (loi montagne, SCOT, Grenelle de l'environnement,...) ce travail est important et permettra de maîtriser et prévoir le développement de notre commune.

Certaines zones à fort enjeux comme le site de la colonie de Fontaine sont particulièrement étudiées en s'appuyant notamment sur les conclusions des réunions publiques organisées en 2011.

La prochaine réunion publique avec une première présentation du règlement et zonage aura lieu le SAMEDI 29 JUIN A 10H30

L'objectif étant de lancer l'enquête publique en septembre 2013.

De nombreux documents sont consultables sur le site internet de la commune (www.mairielepercy.com) et des panneaux d'information sont visibles en Mairie. Pour des questions plus précises n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie.

JARDINS PARTAGES DU PERCY

« Les jardins partagés du Percy » vont devenir une association. Le mode associatif permet de mieux organiser et gérer le fonctionnement des jardins. La commune continuera bien sûr à soutenir cette initiative.

Si vous souhaitez vous aussi rejoindre l'association pour cultiver votre parcelle ou faire de la culture en collectif vous pouvez contacter :

Thibaud Becourt : tobibec@gmail.com ou 04.76.34.16.28

CIMETIERE

Plusieurs tombes très anciennes se dégradent fortement et souvent les concessions ne sont plus à jour. La procédure pour intervenir sur ces tombes est très complexe. La commune va recenser certaines de ces sépultures et un panneau sera affiché pour une durée de 3 ans pour permettre aux éventuels descendants de se manifester. Au-delà de ce délai la commune aura la possibilité d'intervenir.

En prévision de la réorganisation du cimetière (agrandissement, réalisation d'un columbarium) dans les prochaines années, un dossier de demande de subvention a déjà été déposé au Conseil General de l'Isère.



BATIMENTS COMMUNAUX 100% ENERGIE RENOUVELABLE

La commune du Percy a réalisé en 2010 une chaufferie bois déchiqueté (provenance du bois : Saint Michel les Portes). Cette chaufferie gérée en régie communale approvisionne plusieurs locaux communaux (café/restaurant, salle de spectacle, centre de loisirs, logement), une médiathèque intercommunale et 4 logements OPAC.

Le bâtiment de « Chez lulu », acheté par la commune pourra être raccordé à cette unité.

La commune souhaite poursuivre cette démarche et atteindre l'objectif de 100% des bâtiments communaux chauffés par une énergie renouvelable.

Certains bâtiments communaux trop éloignés de la chaufferie bois existante peuvent difficilement être raccordés (coût des réseaux élevés, déperditions importantes...).

Pour ces bâtiments (mairie, cure) il est envisagé de mettre en place des chaufferies bois à granulés. Ce type de chaufferie est plus facile à intégrer aux bâtiments existants et est bien adapté aux petits volumes à chauffer. Ces chaufferies seraient également gérées par la régie communale. Les recherches de financement sont en cours et nous souhaitons que le bâtiment de la Cure puisse être équipé pour l'hiver prochain.

COMPOSTAGE

Une réunion d'information organisée par Trieves Compostage s'est déroulée le 27 avril dans la Grange. C'était l'occasion d'apprendre les gestes simples du compostage.

Vous n'osez pas vous lancer dans le compostage car cela vous paraît compliqué ?

Vous avez du compost, mais vous ne savez pas comment l'utiliser dans votre jardin ?

Votre compost vous paraît trop humide, ou trop sec ?

Vous ne savez pas que faire de votre désherbage et de vos tontes de gazon ?

Vous pouvez contacter :

TRIEVES COMPOSTAGE & ENVIRONNEMENT

- Tél. : 04 76 34 74 85

Courriel : trieves-compostage@hotmail.com

- Site : www.trieves-compostage.com

INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE FORESTIERE

Thibaud Bécourt, habitant à Casseyre, a créé son entreprise d'exploitation forestière et de travaux forestiers. Dès cet été, il stockera son bois sur le site de l'ancienne décharge communale (convention signée avec la commune) avec pour objectif de vous proposer du bois de chauffage.

N'hésitez pas à le contacter pour des conseils en gestion de patrimoine forestier, d'exploitation forestière ou d'entretiens de vos parcelles et jardins.

Coordonnées : Thibaud Bécourt – Casseyre

– 06.78.41.23.89 / 04.76.34.16.28

thibaud.becourt@gmail.com

VCEU DE LA COMMUNE DU PERCY CONTRE LA RELANCE DU PROJET A51 :

Approuvé à l'unanimité en CM du 03 avril 2013

Monsieur André Vallini, Président du Conseil General de l'Isère a souhaité relancer le projet de l'A51. Ce projet n'est pourtant pas inscrit dans le schéma national des infrastructures de transport.

Le conseil municipal du Percy regrette fortement cette initiative qui est lancée sans aucune concertation avec les habitants et les communes concernées.

Parce que ce projet est en décalage complet avec les principes développés dans le Grenelle de l'environnement et dans les orientations adoptées du SCOT de la région Grenobloise,

Parce que ce projet est destructeur pour l'économie du Trieves et particulièrement pour l'agriculture,

Parce que ce projet est en contradiction totale avec les problèmes de pollution et de circulation sur l'agglomération grenobloise,

Parce qu'il existe des solutions alternatives et mesurées d'aménagement de la RD 1075 et de la ligne Grenoble-Veynes,

Parce que l'on ne fabrique pas de la croissance avec des projets inutiles,

Le conseil municipal du Percy demande à Monsieur le Président du Conseil General de l'Isère de revoir sa position,

Le conseil municipal souhaite que cette demande soit relayée au niveau intercommunal et demande à Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Trieves en charge de l'aménagement du territoire et de l'économie, porteur de l'Agenda 21 du Trieves, de se prononcer contre ce projet.

Pour joindre la mairie : 09 60 06 93 72

Ouverture du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

En cas d'urgence :

G. Gontard : 06 81 39 00 97

JM. Tatin : 06 75 38 97 05

N. Gontard : 06 86 05 11 57

N. Bonato : 06 74 68 22 21